

L'égalité dans l'héritage : vers une révolution juridique

TUNISIE Bras de fer entre laïcs et islamo-conservateurs

► Le chef de l'Etat tunisien, a annoncé le dépôt d'un projet de loi pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes dans l'héritage.

► Une révolution juridique et une initiative politique qui place le parti islamiste Ennahda au pied du mur.

► Quitte à bousculer une société conservatrice.

TUNIS

DE NOTRE CORRESPONDANT

Béji Caïd Essebsi, le chef de l'Etat tunisien, a voulu entrer dans l'histoire ce 13 août, jour anniversaire de la promulgation du Code du statut personnel en 1956, en prolongeant l'œuvre de son prédécesseur et de son modèle, Habib Bourguiba, le père de l'indépendance tunisienne : il a annoncé qu'il déposera un projet de loi instaurant l'égalité entre hommes et femmes dans l'héritage.

La règle actuelle d'inspiration islamique, toujours en vigueur, ne réservant aux femmes que la moitié de la part des hommes, ne sera plus possible que par voie testamentaire. Une première dans le monde arabo-musulman (à l'exception de la Turquie depuis 1926, qui n'est pas un pays arabe). Il concrétise ainsi une promesse faite à la même occasion l'année dernière et donne suite à l'une des recommandations phares de la Commission pour les libertés et l'égalité (Colibe) qu'il avait chargée d'identifier les dispositions attentatoires aux libertés et au principe d'égalité dans le droit tunisien afin de les amender.

Dans son rapport, publié le 12 juin dernier, la Colibe avait proposé un très large éventail de mesures : la suppression du statut de chef de famille au profit du père, le remplacement de la peine de prison par une amende pour homosexualité, la clarification des notions potentiellement liberticides d'ordre public et de bonnes mœurs dans le Code pénal... Sur ces sujets, le président, invoquant « la sagesse », a confié à une nouvelle commission le soin d'élaborer des « formulations plus acceptables » pour « le sentiment religieux » d'une majorité de Tunisiens.

« Béji Caïd Essebsi a pris une position *ad minimum* et consensuelle et, il faut le reconnaître, un peu décevante sur le plan des libertés, dont il ne s'est jamais montré un fervent défenseur », estime

Wahid Ferchichi, président de l'Association pour la défense de la liberté individuelle, et l'un des porte-parole du Congrès de Tunis pour les libertés, une coalition d'organisations formée en soutien à la Colibe.

A l'opposé du spectre politique, la publication du rapport avait enflammé l'opinion publique. Les milieux religieux conservateurs ont orchestré une campagne virulente contre le rapport.

Les médias proches de cette mouvance et les réseaux sociaux ont affirmé qu'en application de ses propositions, la circoncision rituelle serait punie de douze ans de prison, que le mariage homosexuel serait autorisé, que l'adhan (l'appel à la prière) serait interdit, que les références à l'islam seraient supprimées de la Constitution... Autant d'allégations invraisemblables que de nombreux imams ont pourtant accréditées

dans les prêches du vendredi. Toute une frange de l'opinion, chauffée à blanc, est ainsi persuadée que l'objectif de la Colibe et de l'élite qui le défend, est de « sortir la Tunisie de l'islam ».

Les prescriptions coraniques en matière d'héritage, considérées comme claires et non susceptibles d'interprétation, sont devenues un marqueur identitaire. « Actuellement les Tunisiens traversent difficilement la crise sociale, ils sont inquiets pour l'avenir du pays et n'ont plus confiance dans la classe politique et dans l'élite. Je crains qu'une mesure qui touche sans précaution à un symbole comme l'héritage n'ouvre un espace à une mouvance salafiste très présente », s'inquiète Salaheddine Jourchi, membre de la Colibe où il représentait une sensibilité islamiste progressiste.

Cette réforme de l'héritage, annoncée dès 2017, a placé le parti islamo-conservateur Ennahda, allié du parti présidentiel dans la coalition gouvernementale, en position délicate. « La proposition de Béji Caïd Essebsi avait été très mal reçue par nos militants », rappelle Meherzia Laabidi, députée nahdaouie. Non seulement c'est une mise en cause des textes fondamentaux de la religion, mais

notre société traverse des bouleversements et la famille reste un repère et un cadre de solidarité importants. »

Dans son allocution de lundi, Béji Caïd Essebsi, a placé le parti au pied du mur en l'invitant à concrétiser son évolution en parti civil et à soutenir la réforme. Ennahda s'est pour l'instant gardé de rendre publique sa position, même si le parti a fait savoir qu'il s'opposait aux mesures qui fragilisent la famille. Cette discrétion lui a permis de se tenir tacitement aux côtés de la mobilisation de sa base électorale contre la Colibe, tout se ménageant la possibilité de se rallier à l'initiative présidentielle lors du débat parlementaire. ■

THIERRY BRÉSILLON

POIDS DE LA RELIGION

Progrès et limites

Depuis le milieu du XIXe siècle, la Tunisie se fait remarquer par des audaces législatives qui transgressent les normes islamiques. Elle est le premier pays à abolir l'esclavage en 1846, premier pays musulman à adopter le principe de l'égalité entre musulmans et non-musulmans en 1857, puis à se doter d'une Constitution en 1861. Après l'indépendance, elle devient le pays le plus avancé en matière de statut des femmes, avec le Code du statut personnel (CSP) de 1956 (fin de la polygamie, de la répudiation), légalisation de l'avortement en 1973. Mais la morale islamique conserve son emprise : le CSP maintient le caractère patriarcal de la société, selon le Code pénal de 1913 (sous le protectorat français), l'homosexualité, les relations sexuelles extra-conjugales ou l'adultère sont passibles de peine de prison. La référence aux bonnes mœurs et à l'ordre public peut encore servir de base à des condamnations pour le fait de manger en public pendant le Ramadan.

TH. B.